



CONVENTION DE CELLULE DE RECLASSEMENT « ENTREPRISE »

Décret n° 89-653 du 11 septembre 1989. Article R. 322-7-1 du Code du Travail. Arrêté du 11 septembre 1989

Fiche individuelle du salarié

À la suite de la convention conclue avec l'État, la cellule de reclassement « entreprise »

Nom ou dénomination de la cellule :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : N° SIRET⁽¹⁾

Code APE ⁽¹⁾ (nomenclature NAF)

Effectif de l'entreprise signataire à la date de signature de la convention

Réservé à l'administration

Numéro de la convention :

Date de signature de la convention :

N° d'ordre du salarié :

A accueilli le salarié

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Date de naissance :

Sexe (porter le chiffre correspondant : masculin = 1, féminin = 2)

Qualification (porter le chiffre correspondant) : (voir ci-contre) :

- Ouvrier non qualifié (manœuvre, OS) 1
- Ouvrier qualifié (OP, OQ) 2
- Employé non qualifié 3
- Employé qualifié 4
- Technicien, agent de maîtrise 5
- Cadre, ingénieur 6

Lors de son premier contact avec la cellule de reclassement, le salarié se trouvait dans la situation suivante :

(porter le chiffre correspondant) :

Salarié de l'entreprise : (voir ci-contre) :

- En activité 1
- En cours de préavis 2
- En congé de conversion 3
- Bénéficiaire d'une convention de conversion ... 4
- Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE 5

Durant la convention, le salarié a bénéficié :

(cocher la ou les cases correspondantes) :

De l'aide au chômeur créateur d'entreprise 47

D'une convention d'aide à la mobilité 48

Du dispositif d'allocations temporaires dégressives 49

D'une prime au départ 50

A l'issue de la convention, la situation du salarié est la suivante :

(Porter le chiffre correspondant) :

Embauche sous contrat à durée indéterminée 1 Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE 5

Embauche sous contrat à durée déterminée ... 2 En formation 6

Embauche sur mission d'intérim 3 Autre situation connue 7

Création d'entreprise 4 Situation inconnue 8

A

Le

Signature du salarié

(1) De l'entreprise signataire de la convention.
(2) Effectif : tous les salariés sous contrat de travail avec l'établissement, présents ou non à la date de signature de la convention, à l'exclusion des salariés intérimaires. Les salariés à temps partiel seront comptabilisés au prorata de leur temps de travail dans des conditions fixées par l'article R. 212-1 du Code du Travail.

1 52

IMPORTANT

- Instructions pour remplir ce bulletin :**
- Compléter entièrement la liasse, de préférence au stylo à bille en vous assurant que le dernier exemplaire est lisible.
 - Transmettez les volets n° 1 et n° 2 à la DDTEFP.
 - Vous devrez remettre au salarié le volet n° 3. Vous devrez garder le volet n° 4.

Volet 1/4 destiné à la DDTEFP



CONVENTION DE CELLULE DE RECLASSEMENT « ENTREPRISE »

Décret n° 89-653 du 11 septembre 1989. Article R. 322-7-1 du Code du Travail. Arrêté du 11 septembre 1989

Fiche individuelle du salarié

À la suite de la convention conclue avec l'État, la cellule de reclassement « entreprise »

Nom ou dénomination de la cellule :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : N° SIRET⁽¹⁾

Code APE ⁽¹⁾ (nomenclature NAF)

Effectif de l'entreprise signataire à la date de signature de la convention

Réservé à l'administration

Numéro de la convention :

Date de signature de la convention :

N° d'ordre du salarié :

A accueilli le salarié

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Date de naissance :

Sexe (porter le chiffre correspondant : masculin = 1, féminin = 2)

Qualification (porter le chiffre correspondant) : (voir ci-contre) :

- Ouvrier non qualifié (manœuvre, OS) 1
- Ouvrier qualifié (OP, OQ) 2
- Employé non qualifié 3
- Employé qualifié 4
- Technicien, agent de maîtrise 5
- Cadre, ingénieur 6

Lors de son premier contact avec la cellule de reclassement, le salarié se trouvait dans la situation suivante :

(porter le chiffre correspondant) :

Salarié de l'entreprise : (voir ci-contre) :

- En activité 1
- En cours de préavis 2
- En congé de conversion 3
- Bénéficiaire d'une convention de conversion ... 4
- Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE 5

Durant la convention, le salarié a bénéficié :

(cocher la ou les cases correspondantes) :

De l'aide au chômeur créateur d'entreprise 47

D'une convention d'aide à la mobilité 48

Du dispositif d'allocations temporaires dégressives 49

D'une prime au départ 50

A l'issue de la convention, la situation du salarié est la suivante :

(Porter le chiffre correspondant) :

Embauche sous contrat à durée indéterminée 1 Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE 5

Embauche sous contrat à durée déterminée ... 2 En formation 6

Embauche sur mission d'intérim 3 Autre situation connue 7

Création d'entreprise 4 Situation inconnue 8

A

Le

Signature du salarié

(1) De l'entreprise signataire de la convention.
(2) Effectif : tous les salariés sous contrat de travail avec l'établissement, présents ou non à la date de signature de la convention, à l'exclusion des salariés intérimaires. Les salariés à temps partiel seront comptabilisés au prorata de leur temps de travail dans des conditions fixées par l'article R. 212-1 du Code du Travail.

1 52

IMPORTANT

- Instructions pour remplir ce bulletin :**
- Compléter entièrement la liasse, de préférence au stylo à bille en vous assurant que le dernier exemplaire est lisible.
 - Transmettez les volets n° 1 et n° 2 à la DDTEFP.
 - Vous devrez remettre au salarié le volet n° 3. Vous devrez garder le volet n° 4.

Volet 2/4 destiné à la DDTEFP



CONVENTION DE CELLULE DE RECLASSEMENT « ENTREPRISE »

Décret n° 89-653 du 11 septembre 1989. Article R. 322-7-1 du Code du Travail. Arrêté du 11 septembre 1989

Fiche individuelle du salarié

À la suite de la convention conclue avec l'État, la cellule de reclassement « entreprise »

Nom ou dénomination de la cellule :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : N° SIRET⁽¹⁾

Code APE ⁽¹⁾ (nomenclature NAF)

Effectif de l'entreprise signataire à la date de signature de la convention

Réservé à l'administration

Numéro de la convention :

Date de signature de la convention :

N° d'ordre du salarié :

A accueilli le salarié

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Date de naissance :

Sexe (porter le chiffre correspondant : masculin = 1, féminin = 2)

Qualification (porter le chiffre correspondant) : (voir ci-contre) :

- Ouvrier non qualifié (manœuvre, OS) 1
- Ouvrier qualifié (OP, OQ) 2
- Employé non qualifié 3
- Employé qualifié 4
- Technicien, agent de maîtrise 5
- Cadre, ingénieur 6

Lors de son premier contact avec la cellule de reclassement, le salarié se trouvait dans la situation suivante :

(porter le chiffre correspondant) :

Salarié de l'entreprise : (voir ci-contre) :

- En activité 1
- En cours de préavis 2
- En congé de conversion 3
- Bénéficiaire d'une convention de conversion ... 4
- Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE 5

Durant la convention, le salarié a bénéficié :

(cocher la ou les cases correspondantes) :

De l'aide au chômeur créateur d'entreprise 47

D'une convention d'aide à la mobilité 48

Du dispositif d'allocations temporaires dégressives 49

D'une prime au départ 50

A l'issue de la convention, la situation du salarié est la suivante :

(Porter le chiffre correspondant) :

Embauche sous contrat à durée indéterminée 1 Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE 5

Embauche sous contrat à durée déterminée ... 2 En formation 6

Embauche sur mission d'intérim 3 Autre situation connue 7

Création d'entreprise 4 Situation inconnue 8

A

Le

Signature du salarié

(1) De l'entreprise signataire de la convention.
(2) Effectif : tous les salariés sous contrat de travail avec l'établissement, présents ou non à la date de signature de la convention, à l'exclusion des salariés intérimaires. Les salariés à temps partiel seront comptabilisés au prorata de leur temps de travail dans des conditions fixées par l'article R. 212-1 du Code du Travail.

1 52

IMPORTANT

- Instructions pour remplir ce bulletin :**
- Compléter entièrement la liasse, de préférence au stylo à bille en vous assurant que le dernier exemplaire est lisible.
 - Transmettez les volets n° 1 et n° 2 à la DDTEFP.
 - Vous devrez remettre au salarié le volet n° 3. Vous devrez garder le volet n° 4.

Volet 3/4 destiné au salarié



CONVENTION DE CELLULE DE RECLASSEMENT « ENTREPRISE »

Décret n° 89-653 du 11 septembre 1989. Article R. 322-7-1 du Code du Travail. Arrêté du 11 septembre 1989

Fiche individuelle du salarié

À la suite de la convention conclue avec l'État, la cellule de reclassement « entreprise »

Nom ou dénomination de la cellule :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : N° SIRET⁽¹⁾

Code APE ⁽¹⁾ (nomenclature NAF)

Effectif de l'entreprise signataire à la date de signature de la convention

Réservé à l'administration

Numéro de la convention :

Date de signature de la convention :

N° d'ordre du salarié :

A accueilli le salarié

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Date de naissance :

Sexe (porter le chiffre correspondant : masculin = 1, féminin = 2)

Qualification (porter le chiffre correspondant) : (voir ci-contre) :

- Ouvrier non qualifié (manœuvre, OS) 1
- Ouvrier qualifié (OP, OQ) 2
- Employé non qualifié 3
- Employé qualifié 4
- Technicien, agent de maîtrise 5
- Cadre, ingénieur 6

Lors de son premier contact avec la cellule de reclassement, le salarié se trouvait dans la situation suivante :

(porter le chiffre correspondant) :

Salarié de l'entreprise : (voir ci-contre) :

- En activité 1
- En cours de préavis 2
- En congé de conversion 3
- Bénéficiaire d'une convention de conversion ... 4
- Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE 5

Durant la convention, le salarié a bénéficié :

(cocher la ou les cases correspondantes) :

De l'aide au chômeur créateur d'entreprise 47

D'une convention d'aide à la mobilité 48

Du dispositif d'allocations temporaires dégressives 49

D'une prime au départ 50

A l'issue de la convention, la situation du salarié est la suivante :

(Porter le chiffre correspondant) :

Embauche sous contrat à durée indéterminée 1 Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE 5

Embauche sous contrat à durée déterminée ... 2 En formation 6

Embauche sur mission d'intérim 3 Autre situation connue 7

Création d'entreprise 4 Situation inconnue 8

A

Le

Signature du salarié

(1) De l'entreprise signataire de la convention.
(2) Effectif : tous les salariés sous contrat de travail avec l'établissement, présents ou non à la date de signature de la convention, à l'exclusion des salariés intérimaires. Les salariés à temps partiel seront comptabilisés au prorata de leur temps de travail dans des conditions fixées par l'article R. 212-1 du Code du Travail.

1 52

IMPORTANT

- Instructions pour remplir ce bulletin :**
- Compléter entièrement la liasse, de préférence au stylo à bille en vous assurant que le dernier exemplaire est lisible.
 - Transmettez les volets n° 1 et n° 2 à la DDTEFP.
 - Vous devrez remettre au salarié le volet n° 3. Vous devrez garder le volet n° 4.